SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

8 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 18 février 2021

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 18 février 2021 à 15 H 30 à la salle communale de SAINT HILAIRE PEYROUX sous la présidence de Mr DELAGE Alain.

délégués présents :

Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)

Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)

Messieurs ESCURE et MOREIRA (CORNIL)

Monsieur JAUVION (FAVARS)

Messieurs MOUSSOUR et RIGOUX (LE CHASTANG)

Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)

Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)

Messieurs DELAGE et HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)

Messieurs DUPAS et DELAGE (ST MEXANT)

Messieurs BOUYOUX et SOULARUE (STE FEREOLE)

Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

délégué absent :

Monsieur BAUCE (Favars)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat Monsieur BERNARD, bureau d'Etudes SOCAMA

Monsieur le Président présente les excuses de Monsieur GOLFIER, il est remplacé par son suppléant Monsieur SOULARUE.

I. Points sur les dossiers en cours depuis le dernier Comité Syndical

Monsieur le Président donne la parole à Messieurs les Vice-Présidents.

- Monsieur BREUIL (Commission Affaires Financières) indique que l'exercice comptable 2020 est clôturé et que le budget est en cours de calculs.
 Concernant le cabinet de conseil CTR, il y a la possibilité de récupérer des taxes sur l'électricité pour un montant d'environ 15 000 €. Le cabinet sera rétribué, si le dossier aboutit, à hauteur de 35%.
- Monsieur DUPAS (Commission Travaux) présente les dossiers en cours :
 - Appel d'offres pour la canalisation de Sainte Féréole (terminé)
 - Programme Re-sources: En attente des réponses des différents partenaires potentiels. Le CPIE pourrait intervenir pour cette prestation. La Région serait d'accord sur ce mode de fonctionnement, la réponse de l'Agence de l'Eau n'est pas encore connue à ce jour.
 - Achat d'un camion 3,5T + benne pour le service technique : Le camion actuellement en service a 20 ans et 150 000 km. Trois marques ont été consultées.

Renault modèle Master : 36 465, 04 € TTC Iveco modèle Daily : 39 960,00 € TTC

Ford modèle Transit : 36 213,26 € TTC

Plusieurs possibilités de financement sont présentées : location avec option d'achat (dans ce cas les lignes budgétaires sont en Fonctionnement), achat d'un camion neuf, achat d'un camion d'occasion, achat d'un camion neuf avec un emprunt (dans le cas des achats les lignes budgétaires sont en investissement). Le report de l'achat à l'année prochaine est aussi évoqué.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce pour l'achat d'un camion neuf Renault modèle Master avec emprunt, dès cette année.

- Monsieur RENOU (Commission Administration Générale) apporte des informations sur les dossiers traités et sur les dossiers en cours.
 - Les Lignes Directrices de Gestion (LDG): obligatoire, cela permet d'anticiper l'évolution du fonctionnement des services techniques et administratifs en terme d'embauches, déroulé de carrières, égalité homme-femme.
 - Commencé en décembre 2020, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Corrèze l'a validé le 22 décembre 2020 et l'arrêté de mise en œuvre a été signé par Monsieur le Président le 14 janvier 2021. Les LDG ont été présentées et remises aux agents.
 - Recrutement d'un agent technique: Le Syndicat est un SPIC et à ce titre c'est le droit privé qui s'applique: un contractuel sera embauché. Le syndicat a choisi d'utiliser le service d'emploi temporaire du Centre de Gestion de la Corrèze afin de contractualiser pour 3 mois renouvelable 1 fois sur ce poste d'agent technique. L'annonce est en ligne sur les sites « Emploi Territorial, Pôle Emploi et Mission Locale » jusqu'au 28 février. Une réunion aura lieu le 04 mars pour analyser les candidatures reçues. Les entretiens pourraient avoir lieu mi-mars pour l'arrivée d'un agent en juin.

Après la période de 6 mois, il faudra finaliser le recrutement par la signature d'un contrat de droit privé.

• Révision des cycles de travail : Les cycles de travail ont été définis en 2001 et ne correspondent plus à la réalité dans les services techniques et administratifs. Il est donc nécessaire de les revoir.

II. <u>Travaux de renforcement de l'alimentation en eau de Ste Féréole - Tranche 4</u> <u>Secteur Verlhac/Bourg</u>

Monsieur le Président informe que 3 tranches de travaux ont été réalisées et qu'il reste maintenant la tranche 4 à faire. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, 7 entreprises ont répondu.

Les propositions financières et le classement des offres sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide qu'il sera conclu un marché avec l'entreprise SOGEA Sud-Ouest sise à PESSAC pour un montant de marché de 141 201,75 € HT soit 169 442,10 € TTC, et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette opération.

III. <u>Utilisation du Service Public de l'Emploi temporaire du Centre de Gestion de la</u> Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Monsieur le Président présente ce service d'emploi temporaire permettant d'assurer la continuité des services ou de permettre de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre départemental de Gestion de la Corrèze et autorise Monsieur le Président à signer la convention et ses avenants, à faire appel à ce service si besoin et dit que les crédits seront inscrits au budget.

IV. <u>Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe et mise à jour du tableau des emplois</u>

- <u>Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe</u>

Monsieur le Président indique qu'un poste de rédacteur principal $1^{\text{ère}}$ classe est à créer en lien avec la promotion interne d'un agent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de la création d'un poste à temps complet de Rédacteur Principal 1ère Classe à compter du 1er mars 2021, les crédits suffisants sont inscrits au budget et charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires.

- Mise à jour du tableau des emplois

Il appartient au Comité Syndical, compte tenu des nécessités des services de modifier le tableau des emplois, le dernier datant du 24 septembre 2020.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2021 comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emploi « Rédacteurs territoriaux » - Grade « Rédacteur Principal 1^{ère} classe » Ancien effectif 0 - Nouvel effectif 1

V. <u>Approbation du PV de mise à disposition par la Commune de Chameyrat des biens</u> affectés à l'exercice de la compétence eau potable par le SMEM

Monsieur le Président présente le procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence eau potable au SMEM au 31 décembre 2019. Il liste l'ensemble des biens transférés au SMEM au 31 décembre 2019 (biens à l'actif, contrats d'emprunts, contrats de fourniture en électricité et assurances).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le PV de mise à disposition par la Commune de Chameyrat des biens transférés au SMEM et autorise Monsieur le Président à signer le PV ainsi que tous les documents y afférents.

VI. Divers

La réserve de l'Eau Grande est actuellement en phase de remplissage après un assec.